

Arrêté ministériel n° 2023-599 du 5 octobre 2023 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2022-727 du 16 décembre 2022 fixant la liste des spécialités visée par l'article 30-2 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	5 octobre 2023
Publication	Journal de Monaco du 13 octobre 2023 ^[1 p.3]
Thématiques	Fonction publique ; Fonction publique civile et militaire

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/10-05-2023-599@2023.10.14>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée, et notamment son article 30-2 ;
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 9.640 du 23 décembre 2022 portant dispositions générales de caractère statutaire applicables aux agents contractuels de l'État, et notamment son article 36 ;
Vu l'arrêté ministériel n° 2022-727 du 16 décembre 2022 fixant la liste des spécialités visée par l'article 30-2 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 octobre 2023 ;

Article 1er

Voir l'intitulé de l'arrêté ministériel n° 2022-727 du 16 décembre 2022.

Article 2

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2022-727 du 16 décembre 2022.

Article 3

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 13 octobre 2023

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8664>